



OIAC

Secrétariat technique

Bureau des projets spéciaux
S/578/2006
20 juin 2006
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

NOTE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

LE POINT SUR LES PRÉPARATIFS DE LA CÉLÉBRATION DU DIXIÈME ANNIVERSAIRE DE L'ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION SUR L'INTERDICTION DES ARMES CHIMIQUES

Historique

1. Dans la note S/555/2006 du 10 mars 2006, le Directeur général a présenté des renseignements sur les préparatifs initiaux entrepris par le Secrétariat technique ("le Secrétariat") en vue des événements qui marqueront le dixième anniversaire de l'entrée en vigueur de la Convention sur l'interdiction des armes chimiques ("la Convention"). La présente note fait le point sur ces préparatifs.
2. Depuis la publication de la première note, le Secrétariat a tenu de vastes consultations avec les États membres, qui ont dit partager l'approche prise par le Secrétariat et qui estiment également que la célébration de ce dixième anniversaire est une occasion unique de renouveler publiquement leur engagement envers le système de traités multilatéraux et l'objet et le but de la Convention. La célébration du dixième anniversaire sera aussi l'occasion pour l'OIAC de montrer que sa mission se poursuit avec succès.
3. D'importantes parties prenantes, notamment l'Union européenne, le Conseil européen de l'industrie chimique (aussi appelé CEFIC), le Conseil international des associations chimiques ainsi que des établissements scientifiques internationalement reconnus ont exprimé leur disponibilité à aider à l'organisation d'événements liés au dixième anniversaire. Dans ce même contexte, le Secrétariat sollicite également d'autres organisations internationales dans toutes les régions.

Cérémonie principale

4. L'événement clé de la célébration du dixième anniversaire sera la cérémonie d'inauguration à La Haye, dans l'après-midi du 9 mai 2007 par Sa Majesté la Reine Beatrix des Pays-Bas, d'un mémorial permanent en hommage à toutes les victimes d'armes chimiques.



5. Le Secrétariat invitera des délégations de haut niveau d'États membres et d'autres organisations internationales à participer à cette cérémonie. Les préparatifs du mémorial proprement dit sont en cours (voir ci-dessous).
6. Dans la matinée du même jour, une session extraordinaire de haut niveau se tiendra dans la Salle Ypres au siège de l'OIAC, au cours de laquelle les États membres auront l'occasion de faire des déclarations pour marquer l'événement. Les détails de cette session seront fournis en temps utile.

Autres événements

7. En collaboration avec des représentants de l'industrie chimique et de certains établissements universitaires prestigieux, avec qui il est actuellement en consultation, le Secrétariat envisage deux forums principaux pour le second semestre de 2007, l'un, destiné principalement aux scientifiques et aux universitaires, sur les divers aspects de la mise en œuvre et l'autre sur la protection et les questions pertinentes à l'industrie chimique. Des représentants de l'industrie, d'autorités nationales et des communautés scientifiques et universitaires seront invités à y participer. Les États membres sont invités à apporter leur concours aux préparatifs de ces événements.
8. Le Gouvernement néerlandais a fait savoir qu'il envisageait de verser une contribution financière pour appuyer l'organisation du forum scientifique et universitaire.

Fonds d'affectation spéciale pour le dixième anniversaire

9. Il était observé dans la note S/555/2006 que le budget-programme de l'OIAC ne contenait aucun crédit destiné à des activités quelconques associées au dixième anniversaire et qu'un fonds d'affectation spéciale pour le dixième anniversaire avait été créé, auquel les États membres étaient encouragés à verser des contributions.

Mémorial permanent en hommage à toutes les victimes d'armes chimiques

10. Les préparatifs sont en cours en vue de l'érection à La Haye d'un mémorial permanent en hommage à toutes les victimes d'armes chimiques.
11. Le Gouvernement néerlandais a gracieusement indiqué qu'il financera intégralement l'érection du mémorial permanent. En outre, la municipalité de La Haye a confirmé qu'elle prêtera volontiers main forte au Secrétariat pour les aspects pratiques de la planification du mémorial, notamment en ce qui concerne le site qui sera retenu, non loin du siège de l'OIAC.
12. Au nom de l'OIAC, le Directeur général aimerait exprimer sa sincère reconnaissance au Gouvernement néerlandais pour l'importante contribution financière mentionnée ci-dessus, ainsi qu'à l'État hôte et à ses institutions plus généralement pour l'excellent esprit de soutien et de coopération partout rencontré.

Initiatives éventuelles d'États membres

13. Le Secrétariat encourage les États membres et leurs institutions à organiser leurs propres activités en rapport avec le dixième anniversaire, comme l'organisation d'expositions, la promotion de la publication d'articles et de monographies, l'émission

de timbres et l'organisation de conférences ou de symposiums sur des questions liées à la Convention. Le Secrétariat reste prêt à fournir une assistance pratique, sur demande, dans ce domaine.

14. La participation des États membres est essentielle au succès des préparatifs des événements liés au dixième anniversaire comme des événements eux-mêmes. Le Secrétariat encourage donc les États membres à continuer d'offrir leur soutien d'ici à la date de cette importante étape de l'histoire de la Convention et de l'OIAC.

--- 0 ---